



PM/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE HOCHÉ (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 26 septembre 2022 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris rue Hoche par la société Fal Industrie – 9 rue de la Briqueterie – 95380 Louvres, agissant pour le compte d'Auchan – 107 rue Hoche – 94200 Ivry-sur-Seine (mise en place d'appareils de climatisation en terrasse),

CONSIDERANT que la date de l'intervention a changé et qu'il y a donc lieu d'abroger l'arrêté municipal susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Hoche au droit du n°95 le 12 février 2023 de 8 heures à 20 heures :**

- **Rue barrée** sur le tronçon compris entre le carrefour formé avec l'impasse Hoche et celui formé avec le passage Hoche,
- **Neutralisation de la piste cyclable** : les cyclistes devront mettre pied à terre et/ou utiliser la contre-allée des n°80-90-100 rue Hoche,
- **Neutralisation du stationnement** face au n°95 bis,
- **Un pré-barrage** sera installé au carrefour formé avec la place du Général de Gaulle,
- **Un pré-barrage** sera installé au carrefour formé avec la rue Jean Perrin.

ARTICLE 2 :

Abroge l'arrêté municipal du 26 septembre 2022 susvisé.

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Fal Industrie – 9 rue de la Briqueterie – 95380 Louvres.

FAIT EN MAIRIE, LE

11 OCT 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 12 OCT 2022

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon